

mis en ligne le 10 octobre 2023

**ARRETE MUNICIPAL N°13091 DU 09 OCTOBRE 2023**

**Le Maire de Larmor-Plage,**

**OBJET :**

RAVALEMENT

49 Boulevard de la nourriguel

Du 16 au 20 octobre 2023

- Vu les articles L. 2211-1 et suivants, du Code Général des Collectivités Territoriales,

- Vu le Code de la Route,

- Vu la demande faite par SAS SRPN-295 rue Jean-Baptiste SAY-56850 CAUDAN

- Considérant que pour des motifs de sécurité publique et pour permettre la pose d'un échafaudage il convient de modifier la circulation Boulevard de la nourriguel.

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1** : Du 16 octobre 2023 à partir de 08h00 jusqu'au 20 octobre à 18h00, il importe d'interdire la circulation sur le boulevard de la nourriguel pour permettre l'installation d'un échafaudage. Seul les piétons seront autorisés à passer, de plus le demandeur sera autorisé à stationner sur la chaussée.

**ARTICLE 2** : Les panneaux de signalisation seront mis en place 48h00 avant la date d'intervention par la Police Municipale.

**ARTICLE 3** : La signalisation temporaire, lestée ou fixée, doit résister à des rafales de vent jusqu'à 90 Km/h.

**ARTICLE 4** : Madame La Directrice Général des Services, la Police Municipale, Madame la Commissaire de Police de LORIENT et tous les agents de la force publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**LE MAIRE,**

**Patrice VALTON**

